DEPLANCHE PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No 31

# LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 30 DÉCEMBRE 1880


## AVIS IMPORANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

Le public est informé que la Traverse Fisher, ci-devant Batoche, sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au rebord de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse un bras de la Rivière Canard vis-à-vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

Chemin de Fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront en livrer chaque année :

20 locomotives.

16 wagons de première classe, ou wagons-lits, selon que pourra l'exiger le département.

20 Wagons de seconde classe.

3 wagons d'express ou de bagage.

3 wagons de poste et wagons fumoirs.

240 wagons de fret couverts.

100 wagons de fret découverts.

2 charrues pour le déblayage de la voie.

2 charrues à neige.

2 charrues en saillie.

40 wagons d'équipe.

*Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.*

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, le ou après le 15 mars prochain, on pourra obtenir des dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 7 février, 1880. 17-r

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix des manufactures d'Ontario pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH,
St Boniface

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

17 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

VIENNENT D'OUVRIR

Etoffes à Robes, Manteaux en Draps, Manteaux en Pelleterie, Costumes pour danse, Ceinture en Satin et en soie, Ceinture en velour, broché noir et couleur. Draps à manteau pour Dame, Sette de toilettes. Rubans soie satin et pluche, Dentelles point d'Alençon Bruxelle etc., etc.

Et une quantité d'autres Marchandises trop long à énumérer.

Stobart, Eden & Cie

14 Octobre, 1880—12m

DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Un remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir guéri des milliers de personnes souffrant de rhumatisme, des maux de dents, de tête, des crampes, coliques, brûlures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ... Les personnes qui souffrent de ces maladies pour lesquelles il est recommandé ...

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les coins du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg.

DALY & CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C.

Grande Rue - Winnipeg.

Vis-a-vis le Palais de Justice

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWN & OLDFIELD & C.

GRENETIERS,

Successeurs de W. H. BROWNE

Ouvriront au commencement de février à leur nouveau magasin ... de la Grande Rue à Rue Bannatyne, avec un stock de plus choisi de

Graines de semences ... Importées ... des célèbres grainetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Falardeau a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

ECHAPPES!

Voilà à peu près deux mois, deux boeufs, l'un noir avec la figure grisâtre, âgé d'environ six ans, appartenant autrefois à Jérome Falcon de la Pointe de Chênes; l'autre est rouge foncé, âgé de deux ans, égaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement récompensée.

A. S. MALLOCH.

St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Debentures négociées.

Les frais faites et autres sont tarifés par l'Association et jusqu'au plus bas chiffre.

BUREAUX :—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gerant.

Winnipeg 21 Aout 1880.

DES SOUMISSIONS

CACHETEES

Endossées "soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir :

1o. Pour élever de 8000 à 10,000 verges cubes dans l'élargissement et le creusement du Coney Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et ... à demi ... qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis être mise de ...

La soumission devra donner le prix par ... de l'ouvrage qui devra être ... ou ... même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné, ce chèque appartiendra au gouvernement si le soumissionnaire refuse de compléter le contrat qui lui serait accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux, mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
30 Août 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

MIDI LE ... JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir :

2,000 sacs de farine XXX,

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 Octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions adressées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangar de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingenieur du District à Winnipeg le et après le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingenieur en Chef.

Bureaux du Ch. de fer P. C.
Winnipeg 26 Aout 1880.

Département des Chemins de Fer et Canaux.

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées adressées "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

"Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dépt. des chem. de fer et canaux.


Embrouille.

LE "METIS."

Jeudi, 30 Decembre 1880.

## NOTES D'OTTAWA.

—

OTTAWA 15 déc. 1880.

Sir Charles Tupper a parlé cinq heures sur la convention du gouvernement avec le Syndicat du Pacifique. Tous les membres étaient à leurs siéges : les galeries étaient combles. Le ministre des chemins de fer a fait l'historique du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis 1871 jusqu'à ce jour ; ses péripéties, les gouvernements qu'il a tués, ses vicissitudes sous le règne McKenzie, et enfin l'assurance de son heureuse issue dans les arrangements conclus avec le syndicat. Sir Charles a démontré chiffres en mains que le contrat soumis à la ratification du Parlement était moins coûteux que n'importe quel plan essayé jusqu'ici, que la construction de cet immense ouvrage n'agmenterait pas d'un sou le fardeau des taxes, et les terres du Nord Ouest paieraient pour le chemin. De fait, c'est le marché le plus avantageux, vu les circonstances, qu'il était possible de faire. Le Canada paie au syndicat $35,000,000 en argent et 25 millions d'acres de terre : le chemin sera fini jusqu'au montagnes rocheuses dans trois ans, et dans dix ans il sera complété du lac Nipissing au Pacifiqae.

—

OTTAWA, 16 déc.

M. Blake avait commencé, mardi soir, le 14, à réprondre à Sir Charles Tupper ; il a repris hier son discours qui a duré cinq heures. C'est parait il, la longueur établie pour les discours importants. Les discours d'une heure ne valent pas la peine qu'on les écoute. Parlez-moi d'une harangue de cinq heures? voilà au moins quelques chose de tangible, de substantiel, de majestueux. Il n'y a que les forts qui abordent les discours de cinq heures : Sir Charles Tupper, par exemple, ou Sir Leonard Tilley dans ses exposés financiers. M. Blake, chef de l'opposition, devrait s'en tenir aux discours de deux heures, ce qui est encore une longueur bien respectable.

M. Blake parle toujours comme un avocat qui plaide une cause, nullement comme orateur politique. Sir Charles avait anticipé ses objections, de sorte qu'il n'a rien dit de neuf.

L'Hon. M. Langevin doit reprendre le débat ce soir ou demain.

—

M. Brisebois, ci-devant officier dans la Police à cheval du Nord-Ouest, vient d'être nommé Régistrateur pour le district de la petite Saskatchwane : traitement $1,000 par année. Il y a trois districts d'enrégistrement dans le Nord Ouest, celui du capitaine Brisebois, celui de M. Scott à Battleford et celui de M. Sproat dans le Sud-Ouest.

La nomination est excellente et le public trouvera en M. Brisebois un fonctionnaire vigilant, laborieux, intelligent, actif et probe.

—

J'ai sous les yeux un document assez intéressant qui vient d'être communiqué à la chambre : c'est un état de la quantité de terres vendues dans chaque zône par le gouvernement dans la Province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest durant l'année 1879 jusqu'au 31 décembre.

Il y a eu 34,982 acres vendus dans la zône A dont 420 cinq piastre l'acre un dixième comptant, et 34,562 acres à une piastre l'acre ; argent reçu, $34,988.

Il y a eu 29,573 acres vendus dans lazône B dont 1,510 à quatre piastres l'acre, un dixième comptant, et 28,063 à une piastre : total reçu $28,786.

Dans la zône C. total vendu, 6,392 acres ; total reçu, $6,026 : 540 acres vendus à trois piastres, un dixième comptant, et 5,852 à une piastre.

Dans la zône D, total vendu, 12,085 acres vendus ; total reçu, $,8062; 5,031 acres vendus à deux piastres, une dixième comptant, et 7,054 à une piastre.

Dans la zône E, total vendu, 47,631 acre : total reçu, $8.202,77.

Vente totale, 130,663 acres ; argent reçu, $86,064,77

Il y a eu en outre 451,133 acres achetés par scrip ; 229,761 acres donnés en octrois gratuits (*County Warrants*) : 35,840 acres cédés pour la culture des arbres : 590,240 acres de préemption, et 1,142,400 acres de homestead ; soit un total de deux millions cinq cent quatre vingt mille trente sept acres passés en douze mois du contrôle du gouvernement à celui des particuliers.

—

Voici un avis de motion donné aujourd'hui par le député de Provencher.

Ordre de la chambre pour copie de tous documents se rapportant à la mission de M. Lang du Département de l'Intérieur, l'été dernier à Manitoba au sujet des terres non arpentées de cette Province.

—

OTTAWA, 17 décembre 1880.

Mgr. Taché est de retour de Montréal, bien décidé à attendre encore quelque temps pour voir si oui ou non justice sera faite à *nos gens* dans la confirmation de leurs droits à la propriété de terres prises avant le transfert. Sa Grâce, si dévouée à la population de la Rivière Rouge, a déjà eu mainte entrevue aves les autorités, et a pu obtenir le redressement de certains griefs.

On dit qu'un des principaux employés du département des terres à Winnipeg n'a dû de garder sa position qu'a l'intervention toute miséricordieuse de Mgr. Taché. Sa Grâce n'est pas venue à une si grande distance demander la mort du pécheur, mais qu'il reconnaisse ses méfaits, son insolence et ses injustices, et qu'il vive.

Inutile de vous dire que l'illustre prélat s'entend et agit en toutes ces matières de concert avec le député de Provencher.

—

Voici l'avis de motion donné hier soir et qui se rapporte à une classe des justes réclamations des colons de la Rivière Rouge.

M. Royal Lundi prochain—Adresse—Copie de tous ordres en Conseil rapports, mémoires, lettres et autres documents se rattachant à un certain tirage au sort de terres sur la rivière Rouge, province de Manitoba, par suite duquel la Compagnie de la Baie d'Hudson se trouverait aujourd'hui à réclamer la propriété d'un nombre assez considérable de lots améliorés, cultivés et bâtis par des individus avant l'avis public du 14 novembre 1877, signé par J. S. Dennis, arpenteur fédéral.

Aussi, copie de tous rapports et mémoires à la suite ou en vertu desquels le gouvernement de la Puissance aurait accordé à la Compagnie de la Baie d'Hudson le vingtième de toutes les terres situées en dehors des townships ou dans la zône fertile (*Settlement Belt*.

Aussi, copie de tous rapports, mémoires ou autres documents qui ont pu servir de base à l'avis public du 14 novembre 1877 ci-haut mentionné.

Aussi, copie de toute lettre d'instructions, cédules et autres lettres ou documents adressés sur le même sujet au bureau des terres à Winnipeg, avec les réponses.

Aussi, copie de tous mémoires, réclamations, requêtes et demandes adressés aux gouvernement à ce sujet depuis le 14 novembre 1877 jusqu'à ce jour, avec les réponses faites.

—

M. Royal—Lundi prochain—Ordre de la Chambre—Copie de tout document se rapportant à la mission de M. Lang, du département de l'intérieur, l'été dernier, au Manitoba, au sujet des terres non patentées de cette province.

—

M. Royal—Lundi prochain—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, lettres, mémoires, requêtes, télégrammes et autres documents quelconques échangés soit entre le département de l'Intérieur, à Ottawa et le bureau des terres à Winnipeg, ou le président de la société de colonisation de Manitoba, se rattachant à l'octroi ou à l'échange des réserves de la dite société, aussi bien qu'aux difficultés survenues en 1878 à propos de l'établissement du township Taché et à l'indemnité réclamée du gouvernement de la Puissance par la dite société.

—

OTTAWA 18 déc. 1880.

Le député de Provencher a donné l'avis suivant d'interpellation au Maître général des Postes ;

—Le gouvernement a-t-il fait un "nouveau contrat pour le transport "des malles de Winnipeg à St-Al-"bert, dans les territoires du Nord "Ouest ; et dans ce cas, le nouveau "contracteur a-t-il commencé l'exé-"cution de son contrat le 11 octobre "ainsi qu'il était tenu de le faire "suivant l'annonce du département à cet effet?"

—

Lorsque le contrat du transport des malles entre Winnipeg et le Nord-Ouest fut fait par le gouvernement avec feu M. James McKay le terminus fut fixé au Fort Edmonton. Pourquoi ce terminus ne fut il pas fixé à St-Albert qui se trouve à quelques milles plus loin ; St-Albert, siége épiscopal de Mgr. Grandin, localité très-importante et enrichie d'écoles, d'un couvent et d'un orphelinat? La chose est inexplicable et le sera longtemps. Il est probable que ces messieurs des Postes ignoraient ou voulaient ignorer.

L'hiver dernier, sur les représentations qui lui avaient été faites auparavant par les intéressés et qui furent renouvelées, l'Hon. M. O'Connor, Ministre des Postes, promit de remédier à cette stupide omission, et de faire de St-Albert le terminus de la malle du N. Ouest.

C'est dans le but de savoir publiquement si cette promesse a été remplie que l'interpellation ci-dessus doit être faite.

—

OTTAWA, 18 déc.

L'Hon. M. Langevin, Ministre des Travaux Publics, a entrepris de répondre à M. Blake ; il l'a fait dans un discours de quatre heures et demie. Applaudi plusieurs fois, l'Hon. Ministre a mis dans sa discussion une vivacité, une vigueur et un entrain admirables. Quoique s'exprimant en anglais cette difficulté n'a pas paru en être une, et les interruption de M. Blake et de ses collègues ne l'ont aucunement intimidé En somme, c'est un triomphe dont le digne chef de la section de Québec peut être fier et dont nous le félicitons sincèrement.

—

La séance qui a duré jusqu'à minuit s'est terminée par une scène désagréable. L'Hon. M. Cartwright, ancien ministre des finances de M. McKenzie, s'était charger de continuer la discussion après M. Langevin. Les premières paroles ont été autant d'insultes grossières à l'adresse de Sir Charles Tupper et de l'Hon. M. Langevin ; et tout le temps qu'a duré son discours, près d'une heure et demie, ces mêmes insultes se sont répétées à des intervalles presque réglés.

Le thème de l'opposition sur lequel ces messieurs brodent leurs réquisitoires est uniforme, le voici :

"La création du syndicat est une "mesure ruineuse pour le pays ; "c'est un monopole immense qui "s'organise ; c'est le pire marché "qu'il fut possible de faire pour assu-"rer la construction du chemin de "fer du Pacifique Canadien."

M. Cartwright a emboîté le pas, tout en mettant des paroles différentes sur le même air.

Vous conprenez si, lorsqu'il eut terminé, Sir Charles Tupper la lui a donnée verte la réplique. Evidemment, ce n'est pas un agneau que le Ministre des chemins de fer quand on le pique trop fort.

L'incident s'est clos à minuit sonnant.

Aujourd'hui samedi, point de séance. Les députés laborieux en sont bien aise pour préparer leurs notes, rattraper leur correspondance arriérée et se livrer à quelque étude sérieuse.

Les députés, amis de la cause de l'ancienne population de Manitoba, en ont profité pour aller faire visite à Mgr. Taché qui avait témoigné le désir de leur exposer le motif de son voyage à Ottawa pour demander leur co-opération.

Nos journalistes canadiens se sont joints avec un bien noble empressement à cette démarche toute patriotique.

La visite a duré plus d'une heure, et la question des *réclames* a été exposée à fond à tous ces messieurs qui ont offert leur concours pour accompagner Mgr. Taché et le député de Provencher chez Sir John Macdonald. Il est assez probable que l'entrevue aura lieu la semaine prochaine.

—

MM. Ryan et Schultz sont arrivés hier soir, M. Allison ce matin. M. Woodworth, le candidat battu de Winnipeg, est ici en visite inétressée, dit-on.

—

A ceux qui blâment la formation du Syndicat, dites que le contrat par lequel le Canada se débarrasse de la construction de 650 milles de chemin de fer de Nipissing à la Baie du Tonnerre, et de 1350 milles de Selkirk à Kamloops, en tout 2000 milles, pour soixante dix-huit millions de piastres, est le marché le plus avantageux qui ait jamais été fait jusqu'ici.

Le contrat Allan de 1873 aurait coûté quatre vingt quatre millions, et celui de M. McKenzie en 1874 cent six millions.

Le chemin de fer de Winnipeg aux Montagnes Rocheuses sera terminé en trois ans, à raison de 300 mille par ans, et toutes la ligne le sera dans dix ans.

—

Il y a sans doute beaucoup à reprendre dans ce contrat, et si les Syndics assument une lourde tâche ils ont bien soin de se faire payer le prix Où est le mal? Est-ce que par hasard on exigerait que ces capitalistes dussent se ruiner pour le Canada? C'est un contrat : donnant donnant ; *do ut des.*

M. McKenzie a voulu lui, en 1876 organiser un Syndicat ; il offrait $10,000 par mille, vingt mille acre de terre, outre une garantie de 4 p. cent d'intérêt pendant 25 ans sur toute autre somme additionnelle considérée nécessaire : il n'a pas même reçu une seule offre.

Il a fallu concéder, sans doute : mais le gouvernement n'a pas capitulé, comme le disait M. Blake. Sir John a reçu plusieurs offres ; il les a toutes rejetées, tant qu'il ne s'en est point présenté une d'acceptable.

Et puis, avec ce contrat nous pouvons savoir maintenant quelle sera la limite des obligations du trésor public dans cette entreprise gigantesque si grosse de menaces, de difficultés et de crises politiques. Le Canada respire, il sait ce qu'il donne et ce qu'il reçoit, et ses hommes d'Etat peuvent maintenant tourner leur sollicitude vers d'autres questions et s'occuper d'autres sujets.

## LEGISLATURE PROVINCIALE.

—

QUATRIÈME PARLEMENT.

—

*Deuxième Session.*

—

LUNDI, 20 décembre 1880.

L'orateur ouvre la séance à 3 heures P. M.

L'Hon. M. Norquay soumet l'adresse préparée en réponse au discours du trône.

Il est résolu que les réunions du soir seront considérées comme séances séparées.

L'Hon. M. Norquay introduit un projet de loi pour l'extension des limites de la province—Lu une première fois.

Les projets de loi suivants sont présentés et lus une première fois.

Par l'Hon. Procureur-Général Walker :—

Acte concernant l'érection d'un nouveau Palais de Justice et d'une nouvelle prison à Winnipeg ;

Acte pour la nomination d'un Maître en Equité, d'un Régistraire et d'Enquêteurs spéciaux.

Acte pour amender l'acte de la Cour de Comté.

Par M. LaRivière :—

Acte pour amender l'acte créant les sociétés d'agriculture de Divisions Electorales, 43 Vic. Cap. 25.

Acte pour encourager l'introduction d'industries dans cette Province.

Acte pour amender la loi électorale de la Province de Manitoba.

Par le Cap. McMillan :

Acte pour incorporer la Compagnie de l'Aqueduc de Winnipeg.

Par M. Carney.

Acte pour légaliser certains réglements de la municipalité de Springfield et de la ville d'Emerson.

Et la Chambre s'ajourne à 4 heures pour se réunir de nouveau à 7½ heures P. M.

*Séance du Soir.*

L'orateur ouvre la séance à 8 heures P. M.

Après la lecture des ordres du jour, l'Hon. M. Norquay propose, secondé par l'Hon. M. Girard, la seconde lecture du projet de loi concernant l'extension des limites de la Province.

A l'appui de sa motion, l'Hon. Premier fit un long discours dans lequel il s'efforça de prouver la né-

cessité d'agrandir le territoire de notre Province. Il ne nous appartient pas, dit il, de discuter sur les raisons qui ont porté les fondateurs de cette Province à lui donner des limites aussi restreintes : on a tout simplement conservé les limites de l'ancienne colonnie d'Assiniboia.

Depuis cette époque, en plusieurs circonstances, des efforts ont éte faits pour engager le Gouvernement Fédéral à nous donner un plus grand territoire, mais sans succès. Le projet de loi que nous avons devant nous, contient il est vrai, quelques clauses qui ne rencontrent pas l'approbation de plusieurs des membres de cette chambre ; mais comme les conditions sont exigées de nous par le gouvernement Fédéral et qu'il serait impossible d'obtenir l'agrandissement projeté, sans souscrire à ces conditions, nous devrons passer la loi telle que présentée. Si l'augmentation des subsides ne nous suffit pas,il nous restera encore le privilége de faire ce que nous avons d'ailleurs déjà fait dans le passé, c'est-à-dire demander à Ottawa de nous accorder des *Better Terms*.

L'Hon. M. Girard, considère cette question comme étant importante sous tous rapports, et devant être traitée avec beaucoup de soin. Chacun connait l'histoire de la création de cette Province et l'on sait que c'est après beaucoup de troubles qu'on a pu lui donner son existence actuelle. Je comprends que la province n'a pas été faite plus grande parcequ'on voulait laisser seuls sur ce petit coin de terre, les anciens habitants du pays avec leurs descendants: c'était d'ailleurs là leur désir, ce sentiment était bien naturel chez eux. Ils vivaient ici depuis un grand nombre d'années, depuis leur naissance pour un grand nombre, et leur opposition à tout changement est facile à comprendre. Pour ma part, je sympathise beaucoup avec eux. Les nouveaux colons sont venus et les anciens leur ont tendu la main ; ils se sont unis tous ensemble pour travailler à la prospérité du pays.

Pour ma part, j'ai hésité un instant à accepter le changement de limites proposé, non pas que j'en craignais les conséquences, mais je voulais des conditions qui nous assurassent la prospérité et l'avancement du pays. Je sens maintenant que je dois suivre le courant. En pesant la responsabilité de ma position je crois qu'en agissant comme je le fais aujourd'hui, je ne fais que mon devoir. Je ne crains pas les conséquences, car nous avons toutes les garanties désirables dans ce changement : nous trouverons notre protection dans la loi. Je suis le représentant d'un certain parti ici et comme tel je tiens à fournir ma quote-part à tout ce qui peut tendre au bien être de la Province.

Je n'aurais pas demandé l'extension, moi-même, car j'aurais craint de compromettre des intérêts sectionnels ou nationaux, je n'aurais pas en conséquence fait le premier pas ; mais néanmoins, je ne pouvais pas opposer le projet plus longtemps, étant convaincu que c'était pour le plus grand bien de toute la Province.

Je regrette de ne pas avoir eu de la part du parti français, l'appui que j'étais en lieu d'attendre de lui, mais je ne me crois pas justifiable, sous ces circonstances, de remettre le portefeuille que je tiens aujourd'hui, cette démarche de ma part pourrait embarrasser le gouvernement dont je fais partie. Je n'hésite pas à prendre ma part de responsabilité dans ce que fait le gouvernement, laissant à l'avenir de juger de mes actes.

M. Taillefer—Comme c'est la première fois que la question actuellement soumise à l'attention de cette chambre est présentée sous d'aussi brillantes couleurs, il nous sera bien permis de ne pas poser une confiance aveugle dans les séduisantes promesses de l'honorable Premier Ministre Pour ma part, je ne suis pas opposé en principe à l'extension des limites de la Province, quoiqu'en réalité je ne partage pas complètement l'enthousiasme dont a faitpreuve le chef du gouvernement en présentant le projet de loi.

Il est vrai de dire que le ministère a dû envoyer des délégués à Ottawa pour demander une augmentation de subsides. Le gouvernement a trouvé le fardeau des dépenses trop lourd et il a dû le rejeter sur les municipalités qui viennent de s'organiser. On demande aujourd'hui une province dix fois plus grande; cependant en dépit de cette extension de limites et de l'augmentation des dépenses qui devra s'en suivre comme conséquence nécessaire, je serais disposé à prêter main forte au gouvernement si le projet de loi contenait une clause accordant quelque garantie à la minorité française de cette Province.

L'Hon. M. Girard a déclaré tout à l'heure dans cette chambre, qu'il n'avait pas pris l'initiative sur cette question, et n'aurait pas pour sa part demandé l'extension des limites de la province, mais qu'il prenait sa part de responsabilité dans l'introduction de ce projet de loi, c'est à-dire en d'autres termes, que la minorité n'a pas été représentée ni consultée sur cette question. Voilà l'aveu que vient de faire l'honorable Monsieur. Il a négligé, lui qui est censé représenter l'élément français dans le cabinet, de veiller à nos intérêts et d'obtenir des garanties suffisantes pour assurer une représentation juste et équitable à la population française dans cette chambre. L'acquisition de nouveaux territoires nécessitera un plus grand nombre de députés et je le demande à l'Hon. M. Girard, si lui. notre représentant dans le cabinet, a obtenu des garanties, comme quoi notre population sera protégée contre la majorité anglaise ? On nous demande de voter pour cette loi et de nous confier à la générosite de la majorité de la province ; mais pourquoi cette majorité ne nous accorderait-elle pas le même privilége que possède la minorité anglaise de la Province de Québec ? c'est-à dire que les limites territoriales des comtés français ne soient point changées sans le concours et l'assentiment des députés qui les représentent—c'est là tout ce que nous demandons.

Je ne suis nullement opposé à l'extension des limites de la Province, et je tiens à être compris sur ce point ; mais je tiens à ce que la minorité française soit protégée, et quelle conserve l'influence à laquelle elle a droit. Pour obtenir ce privilége et cette protection, je fais appel à l'esprit de justice et de générosité des honorables membres de cette chambre.

MM. Hay, Brown, Winram et Aikins continuèrent la discusion sur les détails du projet de loi.

(*A suivre*)

## Municipalite de St Boniface.

L'appel nominal pour l'élection des membres du conseil Municipal de St. Boniface, a eu lieu mardi dernier dans la salle du Conseil.

M. A. A. C. LaRivière M.P.P. a été élu Préfet, sans opposition. Les Messieurs dont les noms suivent ont été mis en nomination comme conseillers.

Quartier No 1, quatre conseillers à élire : MM. Dr. Théogène Fafard L. J. A. Lévêque. George Roy, Adjutor Gauvreau, George Couture, Alexis Dégagné, Raphaël Camirant Edmond Nadeau, P. Fabien Soucy, David Joyal, Joseph Desrosiers, Lazard Ferland et J. Octave Prince ;

Quartier No 2, deux Conseillers à élire: MM. Rojer Goulet, Roger Marion, Victor Mager et Daniel Carière.


# STOBART, EDEN ET CIE.

## Fetes de Noel et du Jour de l'An!

| | |
|---|---|
| Mouchoirs en dentelle | Mouchoirs en soie |
| do brodés | do en toile |
| do de Paris | do piqués en surjet. |

Chatelaines Françaises, Boites de fantaisie,
Porte-Jupes, en argent,
Ceintures avec bourse,
Capelines Françaises, brodées,
Patrons de Pantoufles,
Articles de Toilette.

Châles et Nuages en dentelle et au crochet, Laine de fantaisie, Bas en Soie, en Cashmere et en Mérinos.

*Un lot d'Articles en Dentelle et Fichus Francais.*

Toujours en mains— Un assortiment de

**Fil a Coudre de Clark, M. E. Q.**

## STOBART, EDEN & CIE.


## Nouvelles Locales

—Les travaux du pont de l'Assiniboine sont commencés.

—La votation a lieu mardi prochain pour les élections municipales.

—Winnipeg aura un Aqueduc l'été prochain, ainsi qu'une usime à gaz.

—La Législature Provinciale est ajournée jusqu'à mardi, le 22 Mars prochain.

—MM. Fonscea et Conklin sont tous deux candidats à la mairie, à Winnipeg.

—Le thermomètre est descendu à 44 dégrés mardi matin ; c'est la journé la plus froide depuis le commencement de l'hiver.

—Les électeurs de Winnipeg donnent un diner public, ce soir, au Capt. Scott, Député du Comté de Selkirk à la chambre des Communes.

—Il nous fait plaisir d'annoncer la nomination de M. L. J Arthur Lévêque, comme second Lieutenant de la Compagnie d'Infanterie de St. Boniface.

—Les journaux de Montréal nous annoncent le départ de M. Aurèle Beaurgard, qui vieut, croyons nous entrer au service de la maison N. Germain & Cie, de Winnipeg.

—Il y aura, ce, soir dans la salle du conseil municipal, une assemblé publique des contribuables de cette municipalité, pour en revenir à une entente sur le choix des candidats à élire.

—M. le Capt. L. A. Prud'homme a reçu, cette semaine, les uniformes de la compagnie de St Boniface et les officiers doivent s'entendre sous peu pour commencer les exercices annuels.

—MM. Alexandre Kittson M. P. P. et W. J. Kittson, sous-protonotaire, sont partis, mardi matin, pour St. Paul, Minnesota, où ces messieurs se proposent de passer les fêtes du jour de l'an avec leur père, N. W. Kittson. Ecr.

### NAISSANCE.

A Saint-Boniface, le 28 courant, Madame N. D. Gagnier, un fils.

### DÉCÈS.

A Sainte-Agathe, Manitoba, le 23 courant, à l'âge de huit ans, Alfred, enfant de T. A. Bernier, écr., avocat.

## Annonces Nouvelles

### Animaux égarés.

Depuis le printemps dernier, deux bœufs rouge de 2 ans et depuis la Toussaint, un bœuf noir de 3 ans Ces animaux ont chacun une oreille coupée et sont estampés aux initiales M C sur les cornes Toute information tendant à faire retrouver ces animaux sera reçue avec reconnaissance par les Révérendes Sœurs du Couvent de Saint-Boniface

St Boniface, 29 décembre 1880 31—2

### Avis.

Des soumissions seront reçues par ce ministère jusqu'au 1er février prochain, pour placer le Bateau-phare de la Rivière Rouge à sa station à l'ouverture de la navigation le printemps, et le mettre en hivernage à la fin de la navigation ; le contrat vaudra pour une période de trois ans.

On pourra obtenir les renseignements sur la nature du service à faire en s'adressant à ce ministère, au capitaine Henry Hackett, Winnipeg, ou à M Joseph Monkman, gardien du bateau-phare, Saint Pierre, Manitoba.

WM SMITH,
Député du ministre de la marine, etc

Ministère de la Marine, etc
Ottawa, 10 déc. 1860 31—1f

### Avis

Est par le présent donné que l'on s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Westbourne et Nord-Ouest, dans le but de construire et exploiter une voie ferrée depuis Portage la Prairie, en la province du Manitoba, croisant le chemin de fer Canadien du Pacifique à quelque endroit entre les rangs cinq et neuf, ouest, et courant dans une direction nord-ouest jusqu'à un point à ou près des fourches de la Saskatchewan.

J. A. M AIKINS,
Solliciteurs pour les requérants.

17 nov—2m—25

## BILLS PRIVÉS.

### AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

*Mardi, le 21e jour de décembre prochain,*

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

*Samedi, le 25e jour de décembre.*

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemlée Législative.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25

### Mis a l'enclos.

Depuis le 1f courant, à l'enclos de St. Charles, cinq animaux d'un an, dont trois génisses rouge et blanc, un veau rouge et blanc et un veau-mâle rouge et blanc (tacheté). Le propriétaire est requis d'en prendre possession et payer les dépenses encourues, à défaut de quoi il sera disposé de ces animaux selon la loi.

FRANK NESS,
Gardien d'enclos.

St. Charles, 16 déc. 1880 30

## Legislature Provinciale.

### AVIS.

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilége ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des réglements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de déposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

19 Novembre, 1880.

## AVIS.

Est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session par la Compagnie du Pont de l'Assiniboine pour obtenir un amendement à sa charte par un Acte lui donnant le pouvoir de construire, entretenir et exploiter un pont pour le trafic ordinaire et les passagers sur la Rivière-Rouge, lequel sera construit de quelque endroit dans les limites da cité de Winnipeg à un point vis-à-vis sur l'autre côté de la rivière, avec droit de percevoir des péages sur le dit pont pour le trafic du transport ordinaire des voitures et des passagers à des taux n'excédant pas les suivants, savoir :

Piétons, aller ou retour, deux cents ;

Cavalier avec cheval ou mule, aller ou retour, six cents :

Animaux libres. par tête, excepté les moutons, les cochons et les poulains du printemps qui suivent leur mère, aller ou retour, cinq cents ;

Moutons et cochons, par tête, aller ou retour, deux cents ;

Charrette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre véhicule trainé par un seul animal, aller ou retour, douze cents et demi ;

Charrette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre véhicule trainée par deux animaux, aller ou retour, vingt-cinq cents.

Les péages ci-dessus comprendront la charge *bond fide* de chaque véhicule.

La hauteur des arches du pont ne sera pas au-dessous de dix-huit pieds au-dessus des eaux basses ; les intervalles entre les culées ou piliers ne sera pas au-dessous de cent pieds.

Un pont tournant sera construit sur le dit pont de manière à permettre lorsqu'il sera ouvert un passage de pas moins de quatre-vingt pieds.

Les plans et dessins du dit pont ainsi que de la section tournante ou à pivot seront soumis à l'approbation du Gouverneur-Général en Conseil.

BAIN, BLANCHARD & McCOLL.
Solliciteurs des Requérants.

Winnipeg, ce 8 novembre 1880. 2m

## AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour obtenir la passation d'un acte pour incorporer une compagnie qui sera appe ée "La Compagnie du chemin de fer Sud Est" avec pouvior de construire et maintenir une ligne de chemin de fer partant de Winnipeg et se dérigeant au Sud Est vers un point au Sud Ouest ou près d'un point Sud Ouest du Lac des Bois avec pouvoir de bâtir et exploiter des navires ou toute espèce de vaisseaux sur le dit Lac et ses tributaires.

Wm. McDOUGALL.
Solliciteur pour les Pétitionaires

2 Dec—m

## Avis Public

Es par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorporer une Compagnie qui sera appelée "La compagnie de chauffage de Winnipeg" aux fins de construire et distribuer par les maisons de la ville de Winnipeg de l'eau chaude, de la vapeur ou de l'air afin de chauffer.

BAIN & BLANCHARD.
Solliciteurs pour les Requérants
Winnipeg 17 nov. 1880—4—25

## Avis Public

Est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine Session, d'un Acte pour incorporer "la Compagnie du Chemin de Fer du fleuve La Paix," avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la rivière au Lait ou sur la Rivière du Ventre dans les Territoires du Nord-Ouest, et se dirigeant vers le nord jusqu'au fleuve La Paix, avec pouvoir de posséder, construire et exploiter les cours d'eau et les baies sur les rivières qui se trouvent sur ce parcours.

BROWN & WELLS.
Solliciteurs pour les Requérants.
11 nov—10 dec.

## Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par l'Honorable J. Norquay, l'Honorable C. P. Brown, E. P. Leacock, D. L. McDougall, W. Osborne Smith, W. Bannsay, W. N. Hood, W. Standish Lowe et Asa Westover, à la Législature Provinciale de Manitoba à sa prochaine session, pour la passation d'un acte d'incorporation leur permettant de construire et exploiter une ligne de chemin de fer qui sera appelée "Le Chemin de fer de Winnipeg, Morris et West Lynne," à partir de Winnipeg à West Lynne avec embranchements et lignes d'éperon, et d'exproprier et tenir telles terres et propriétés qui seront nécessaires à la construction et à l'entretien des dites lignes et embranchements.

J. A. M. AIKINS.
Solliciteurs pour les Requérants.
17 nov—1m—25

## Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée "La compagnie des aqueducs de la ville de Winnipeg," aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requérants.
Winnipeg, 19 novembre 1880. 25—4f

## Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte amendant l'acte passé dans la 43e année du règne de Sa Majesté, chapitre 35 et intitulé: "Un acte pour incorporer la Compagnie de Lumière Electrique et au Gaz de Manitoba."

Daté à Winnipeg ce 19e jour de novembre 1880.

A. C. KILLAM.
Solliciteur pour les Requérants.
25—4f

## Avis public.

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un Acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée "La Compagnie des Aqueducs de Winnipeg" aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

BAIN & BLANCHARD.
Solliciteurs pour les Requérants.
Winnipeg 17 nov 1880—4—25

# ABONNEZ-TOUS
AU
# JOURNAL "LE METIS"
*LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.*

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

*Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.*

# BROCHE A CLOTURE!

[illegible] nommé Agents pour la plus [illegible] COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique; nous sommes [illegible] remplir toutes les commandes qu'on [illegible] nous confier, article bien supérieur à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

# FERRONNERIE

ENSEIGNE

DE LA

# SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

## WINNIPEG

Mulholland Frères,

| | |
|---|---|
| [illegible] | Limes, |
| [illegible] Plaquée, | Serrures, |
| [illegible] et Fourchettes, | Pentures, |
| [illegible] | Bolts, |
| [illegible] | Etrilles, |
| [illegible] à Charbon, | Brosses, |
| [illegible] Lanternes, | Moulins à Café, |
| [illegible] à tuyauter, | Patins, |
| [illegible] pour Sleighs, | Verres à tuyaux, |
| [illegible] | Grage, |
| [illegible] | Balances, |
| [illegible] de Menuisier, | Cribles, |
| Peintures, | Teintures, |
| [illegible] à repasser, | Pièges, |
| Huiles, | Fil de laiton |
| [illegible] | Fusils, 1ère qualité |
| [illegible] | Poudre, |
| [illegible] | Plomb, |
| [illegible] | Cartouches, |
| [illegible] | Boîtes, |
| [illegible] | Colliers à chien, |
| [illegible] à emballer, | Hameçons, |
| [illegible] de cuir, | Pompes, |
| [illegible] | Tuyaux de plomb |
| [illegible] à foin, | Tuyaux de fer, |
| [illegible] à fumier, | Boyaux (hose), |
| Manches, | Lavoirs, |
| Bêches, | Bouchettes de fer, |
| [illegible] en faïence, | Poêles, |
| Pelles à grain, | Chaudrons, |
| Faulx, | Jougs à bœufs, |
| [illegible] | Fer, |
| [illegible] | Acier, |
| [illegible] | Enclumes, |
| [illegible] | Vis, |
| [illegible] pour la terre, | Marteaux, |
| [illegible] | Fer à cheval, |
| [illegible] | Clous à cheval. |

## POELES.

Poêles de cuisine, Poêles de salon,
[illegible] Poêles à charbon.

## FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin; remplis des reçues et remplies.

## OUTILS.

Les instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

## VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour [illegible], Clous à [illegible], Huile de char[illegible], Poêles de cuisine et de salon.

## Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

# CONSOMPTION

## GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISNER'S. Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGE et les maladies de POUMONS. Afin [illegible] nous vous en enverrons [illegible] UNE BOITE. Nous n'avons pas besoin de votre argent [illegible] que vous soyez parfaitement [illegible] de la guérison que ces poudres [illegible]. Si votre vie vaut la peine [illegible] sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guériront certainement.

[illegible] une grande boîte $3.00, expédiée [illegible] partie des Etats-Unis [illegible] Canada par la malle sur reçu du prix [illegible] mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn N.Y.

[illegible] 1877. 1an

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac, sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A

## Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT:

| | Laisse Selkirk. | Laisse St. Boniface. | Arrive à St. Vincent | Ar. Lac Travers. |
|---|---|---|---|---|
| Exquotidien. | | 8am | 0 | |
| Accom. quotidien excepté dimanche | am | 9:15 | 1:4 pm | |
| Accom. samedi seulement | | 7:30am | | 1:31 am |

RETOUR.

| | Laisse Selkirk. | Laisse St. Boniface. | Arrive à St. Vincent. | Arrive au Lac Travers. |
|---|---|---|---|---|
| Accom. quotidien excepté dimanche | | 1:3 am | 3:45pm | |
| Accom. quotidien excepté dimanche | | | D. 4:00pm | 5pm |
| Exquotidien. | | 5 pm | 8pm | |
| Accom. samedi seulem. 2:3 pm | | | 8:15pm | 7:10pm |

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St. Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, via Breckenridge arrivent à St. Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi. L'Express via Fergus Falls à 4.45 hrs de l'avant midi; le train Express pour le Sud part de St. Vincent via Fergus Falls à 12.30 du matin et demi: le train mixte via Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

## On demande des Agents.

Les Machines de $65 réduites a $25.

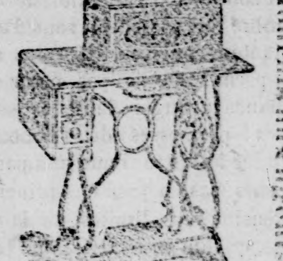


# LA NOUVELLE

## Machine a coudre "Famille"

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et les considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur [illegible] fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle [illegible] automatique. (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouveller souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même [illegible] pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adapte à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

—

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Toutes en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage, conditions libérales, circulaires, etc., s'adresser:

775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

# AGENCE GENERALE
DE
## PROPRIETES FONCIERES,
## D'ASSURANCES,
## de Prêt et d'Emprunt.

—o—

## A.A. C. LaRiviere – Alex. Kittson
ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880

## Ce Grand Remède est au [illegible] des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

## Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S OINTMENT

## Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

## Vieilles Blessures,
## Plaies et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE. les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

## La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, il n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enrégistrées à Ottawa. Ainsi toute contrefaçon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct, 1879. 1a